

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****SEAJET PELLERCLEAN PRIMER HARDENER**

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture et/ou produit similaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chugoku Paints B.V., Sluisweg 12, 4794 SW Heijningen, Po Box 73, 4793 ZH Fijnaart, Les Pays-Bas, Tel.+31-167-526100, E-mail: msdsregistration@cmpeurope.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la Règlement (CE) No.1272/2008 [CLP].**

Flam. Liq. 3 H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 4 H302+H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané
Skin Corr. 1 H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Asp. Tox. 1 H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Muta. 2 H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Repr. 2 H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT SE 3 H335+H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT RE 2 H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 2 H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

GHS02



GHS05



GHS07

Pictogramme(s) de danger:

Mention d'avertissement:
Danger

GHS08



GHS09

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:**Mention(s) de danger:**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302+H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H335+H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): Non applicable.

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

Conseil(s) de prudence

Prévention:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391: Recueillir le produit répandu.

Stockage & Élimination:

P501: Éliminer le contenu, récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Contient (CE 1272/2008 18.3(b)):

Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène.

N-Butanol.

Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec phénol et m-phénylènebis (méthylamine).

Toluène.

Phénol.

Nonylphénol.

M-Phénylènebis(Méthylamine).

Pour de plus amples détails concernant la santé et l'environnement, voir Rubrique 11 & 12.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023





RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (EC) n° 1272/2008, en vertu de la législation de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail ou classée PBT/vPvB ou incluse dans la Liste Candidate. (*) Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

Dénomination d'identification	Numéro d'identification	% [masse]	Codes de danger (*) / Classes de dangers et des codes de catégories	
Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.	EG-nr: 905-588-0	37-42 %	H226 - Flam. Liq. 3	H319 - Eye Irrit. 2
	CAS-nr: -		H304 - Asp. Tox. 1	H332 - Acute Tox. 4
	Index: -		H312 - Acute Tox. 4	H335 - STOT SE 3
	Reach#: 01-2119488216-32		H315 - Skin Irrit. 2	H373 - STOT RE 2
			SCL / M-factor / ATÉ: H312-ATE 1100mg/kg bw, H332-ATE 29mg/l	
N-Butanol.	EG-nr: 200-751-6	15-20 %	H226 - Flam. Liq. 3	H318 - Eye Dam. 1
	CAS-nr: 71-36-3		H302 - Acute Tox. 4	H336 - STOT SE 3
	Index: 603-004-00-6		H335 - STOT SE 3	
	Reach#: 01-2119484630-38		H315 - Skin Irrit. 2	
			SCL / M-factor / ATÉ: H302-ATE 500	
Formaldéhyde, Produits De Réaction Oligomères Avec Phénol Et M-Phénylènebis (Méthylamine).	EG-nr: 500-137-0	13-18 %	H302 - Acute Tox. 4	
	CAS-nr: 57214-10-5		H314 - Skin Corr. 1	
	Index: -		H318 - Eye Dam. 1	
	Reach#: 01-2119966906-20			
			SCL / M-factor / ATÉ: H302-ATE 500	
Toluène.	EG-nr: 203-625-9	3-6 %	H225 - Flam. Liq. 2	H315 - Skin Irrit. 2
	CAS-nr: 108-88-3		H361d(*) - Repr. 2	H336 - STOT SE 3
	Index: 601-021-00-3		H304 - Asp. Tox. 1	H412 - Aquatic Chronic 3
	Reach#: 01-2119471310-51		H373(*) - STOT RE 2	
Phénol.	EG-nr: 203-632-7	3-6 %	H341 - Muta. 2	H373** - STOT RE 2
	CAS-nr: 108-95-2		H331 - Acute Tox. 3	H314-(1B) - Skin Corr. 1B
	Index: 604-001-00-2		H311 - Acute Tox. 3	
	Reach#: 01-2119471329-32		H301 - Acute Tox. 3	
			SCL / M-factor / ATÉ: *H301-ATE 100, H311-ATE 300, H331-ATE 3, Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 3 %, Skin Irrit. 2; H315: 1 % ≤ C < 3 %, Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 3 %.	
Nonylphénol.	EG-nr: 246-672-0	1-2 %	H361fd	H410 - Aquatic Chronic 1
	CAS-nr: 25154-52-3		H302 - Acute Tox. 4	
	Index: 601-053-00-8		H314-(1B) - Skin Corr. 1B	
	Reach#: -		H400 - Aquatic Acute 1	
			SCL / M-factor / ATÉ: H302-ATE 500 - M(ac)=10 M(chr)=10	
Alcool Benzylque.	EG-nr: 202-859-9	1-2 %	H332 - Acute Tox. 4	
	CAS-nr: 100-51-6		H302 - Acute Tox. 4	
	Index: 603-057-00-5		H319 - Eye Irrit. 2	
	Reach#: 01-2119492630-38			
			SCL / M-factor / ATÉ: H302-ATE 1230mg/kg bw, H332-ATE 11	
M-Phénylènebis(Méthylamine).	EG-nr: 216-032-5	1-2 %	H302 - Acute Tox. 4	H317 - Skin Sens. 1
	CAS-nr: 1477-55-0		H332 - Acute Tox. 4	H412 - Aquatic Chronic 3
	Index: -		H314-(1B) - Skin Corr. 1B	
	Reach#: 01-2119480150-50		H318 - Eye Dam. 1	
			SCL / M-factor / ATÉ: H302-ATE 980mg/kg bw, H332-ATE 1,34mg/l(Dust/Mist)	

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours** Faites attention à votre propre sécurité! En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. **NE JAMAIS** rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.**après inhalation:** Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.**après contact cutané:** Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. **NE PAS** utiliser de solvants ni de diluants.**après contact oculaire:** Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Laver abondamment avec de l'eau douce (15 min.) et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.**après ingestion:** En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. **NE PAS** faire vomir.**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé****après inhalation:**

L'exposition aux vapeurs peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

après contact cutané:

Provoque des brûlures de la peau. Nocif par contact cutané.

après contact oculaire:

Provoque de graves lésions des yeux.

après ingestion:

Nocif en cas d'ingestion.

Effets différés potentiels sur la santé**après inhalation:**

Aucune donnée spécifique.

après contact cutané:

Peut provoquer une allergie cutanée.

après contact oculaire:

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmolement, rougeur

après ingestion:

Aucune donnée spécifique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Note au médecin traitant**

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques

Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau. Ne pas utiliser d'extincteurs à eau sur des produits contenant de la poussière de zinc.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Voir Rubrique 10.

5.3. Conseils aux pompiers

Il n'y a pas de matériau vestimentaire, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). Les vêtements de pompier conformes à la norme européenne EN 469 assurent un niveau de 22 protection de base pour les incidents chimiques. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis (Appareil respiratoire autonome (ARA)). Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes: Respectez les procédures d'urgence de l'entreprise. Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Portez en permanence des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité, ainsi que tout autre équipement de protection individuelle approprié. Eviter d'inhaler les vapeurs. Evacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes: Voir la Rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir également les informations: "Pour les non-secouristes".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Rubrique 13). Placer dans des récipients adéquats. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la Rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la Rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Le mélange peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation des vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé. Pour la protection individuelle, voir Rubrique 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Respecter la législation sur la santé et la sécurité au travail. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

Protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à mesure législative en vigueur.

Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Indications complémentaires pour les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 0°C et 40°C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière. Conserver l'emballage hermétiquement fermé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Application: Pistolet airless, Brosse, Rouleau (Voir aussi le bulletin d'information technique)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle et / ou valeurs limites biologiques	(F)	
	VALEURS LIMITES VLEP8h - VLCT15 ppm-mg/m ³	LIMIT VALUES TWA8h - STEL15 ppm-mg/m ³
Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.	VLEP8h - ppm / - mg/m ³	TWA8h - ppm / - mg/m ³
	VLCT15 - ppm / - mg/m ³	STEL15 - ppm / - mg/m ³
	Observations -	Mention -
N-Butanol.	VLEP8h - ppm / - mg/m ³	TWA8h - ppm / - mg/m ³
	VLCT15 50 ppm / 150 mg/m ³	STEL15 - ppm / - mg/m ³
	Observations -	Mention -
Formaldéhyde, Produits De Réaction Oligomères Avec Phénol Et M-Phénylènebis (Méthylamine).	VLEP8h - ppm / - mg/m ³	TWA8h - ppm / - mg/m ³
	VLCT15 - ppm / - mg/m ³	STEL15 - ppm / - mg/m ³
	Observations -	Mention -
Toluène.	VLEP8h 20 ppm / 76,8 mg/m ³	TWA8h 50 ppm / 192 mg/m ³
	VLCT15 100 ppm / 384 mg/m ³	STEL15 100 ppm / 384 mg/m ³
	Observations R2,*,(12)	Mention Skin
Phénol.	VLEP8h 2 ppm / 7,8 mg/m ³	TWA8h 2 ppm / 8 mg/m ³
	VLCT15 4 ppm / 15,6 mg/m ³	STEL15 4 ppm / 16 mg/m ³
	Observations *,M2	Mention Skin
Nonylphénol.	VLEP8h - ppm / - mg/m ³	TWA8h - ppm / - mg/m ³
	VLCT15 - ppm / - mg/m ³	STEL15 - ppm / - mg/m ³
	Observations -	Mention -
Alcool Benzylque.	VLEP8h - ppm / - mg/m ³	TWA8h - ppm / - mg/m ³
	VLCT15 - ppm / - mg/m ³	STEL15 - ppm / - mg/m ³
	Observations -	Mention -
M-Phénylènebis(Méthylamine).	VLEP8h - ppm / - mg/m ³	TWA8h - ppm / - mg/m ³
	VLCT15 - ppm / 0,1 mg/m ³	STEL15 - ppm / - mg/m ³
	Observations -	Mention -

France - VLEP = Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (8hr) & VLCT = Valeurs Limites Court Terme (15m) - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France; INRS.

L'Europe - TWA = Time Weight Average (8hr) - Mesurée ou calculée sur une période de référence de huit heures en moyenne pondérée dans le temps - STEL = Short-term exposure limit - Limite d'exposition à court terme: valeur limite que l'exposition ne devrait pas dépasser et qui se rapporte à une période de 15 minutes, sauf indication contraire. - SCOEL

Observations / Mention:

(11): La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail.

(15): Ces valeurs entrent en vigueur à partir du 1er janvier 2017. Elles sont assorties de la mention "bruit" indiquant la possibilité d'une atteinte auditive en cas de coexposition au bruit. Ces valeurs deviendront réglementaires contraignantes à compter du 1er janvier 2019.

Avant le 1er janvier 2017, il existe une VLEP-8h de 50 ppm ou 215 mg/m³.

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

(7): Procédé cancérigène cité à l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié.

(12): Ces VLEP entrent en vigueur le 1er juillet 2012.

*: Risque de pénétration percutanée.

a: pour la fraction alvéolaire.

AC: risque d'allergie cutanée.

AR: risque d'allergie respiratoire.

C1A: Substance classée cancérigène de catégorie 1A.

C1B: Substance classée cancérigène de catégorie 1B.

C2: Substance classée cancérigène de catégorie 2.

Inh.: Fracción inhalable.

M1A: Substance classée mutagène de catégorie 1A.

M1B: Substance classée mutagène de catégorie 1B.

M2: Substance classée mutagène de catégorie 2.

R1A: Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1A.

R1B: Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1B.

R2: Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 2.

Resp.: Fracción respirable.

Skin: La asignación de una notación «skin» a un valor límite de exposición profesional indica que existe la posibilidad de una absorción importante a través de la piel.

DNEL - Non disponible.

PNEC - Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale efficace. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection individuelle

Protection respiratoire



Si les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils devraient utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140, équipé d'un filtre adapté à la fois aux particules et aux vapeurs et conforme à la norme EN 14387, présentant un facteur de protection caractéristique d'au moins 10 (par exemple, A2P3).

Le ponçage sec, le découpage de flamme et/ou la soudure du film de peinture sec provoqueront la poussière et/ou les vapeurs dangereuses. Le ponçage humide devrait être utilisé dans la mesure du possible. Si l'exposition ne peut pas être évitée par la fourniture de ventilation d'échappement local, le matériel de protection respiratoire approprié devrait être utilisé.

Protection des mains



Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants testés selon EN 374.

Les gants Viton offrent une bonne protection contre les contacts intenses avec la plupart des solvants, par ex. lors d'une immersion totale dans le solvant. Les gants en nitrile offrent une bonne protection pendant l'application au pistolet. Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Le temps de perméation doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit. Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement. Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Gants pour exposition répétée ou prolongée (Temps de perméation > 480 min) - Haute Protection:		
Matériau:	Épaisseur minimum:	Résistance chimique:
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

Gants pour exposition répétée ou prolongée (Temps de perméation 240 - 480 min) - Haute Protection:		
Matériau:	Épaisseur minimum:	Résistance chimique:
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants pour exposition répétée ou prolongée (Temps de perméation 120 - 240 min) - Protection moyenne:		
Matériau:	Épaisseur minimum:	Résistance chimique:
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants pour exposition répétée ou prolongée (Temps de perméation 60 - 120 min) - Protection moyenne:		
Matériau:	Épaisseur minimum:	Résistance chimique:
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants pour exposition de courte durée / protection contre les projections (Temps de perméation 30 - 60 min)		
Matériau:	Épaisseur minimum:	Résistance chimique:
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants en Nitrile	0,425mm	Élevée
Gants pour exposition de courte durée / protection contre les projections (Temps de perméation 10 - 30 min)		
Matériau:	Épaisseur minimum:	Résistance chimique:
Gants en Polyéthylène (PE)	0,062mm	Élevée
Gants en Butyle/Viton	0,70mm	Élevée
Gants en Butyle	0,50mm	Élevée
Gants en Nitrile	0,38mm	Élevée
Gants inadaptés - liste non exhaustive (Temps de perméation <10 min):		
Matériau:	Épaisseur (ou moins):	
Gants en caoutchouc naturel	0,75mm	
Gants en Nitrile	0,31mm	
Gants en Néoprène	0,75mm	
Gants en Butyle	0,3mm	
Gants en Alcool polyvinylique (PVA)	0,2-0,3mm	

En raison de bon nombre de facteurs (par exemple, la température, l'abrasion), il se peut que la durée d'utilisation de gants de protection chimique soit, dans la pratique, bien plus courte que le temps de perméation défini lors des tests. **UTILISEZ** des gants PE en tant que sous-gants en cas de conditions difficiles (par exemple, exposition élevée, composition ou propriétés inconnue(s) des produits chimiques).



Protection des yeux/du visage

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides (EN166).



Protection de la peau

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique

Liquides

(b) Couleur

Incolore.

(c) Odeur

Odeur d'amine.

(d) Point de fusion/point de congélation

Non applicable en raison de la nature du produit.

(e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non applicable en raison de la nature du produit. Point d'ébullition le plus bas: Toluène. - 110°C

(f) Inflammabilité

Les vapeurs sont inflammables. Voir le Point d'éclair (h).

(g) Limites inférieure et supérieure d'explosion

Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange explosible de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.	1.0-7.0%
N-Butanol.	1.4-11.3%
Formaldéhyde, Produits De Réaction Oligomères Avec Phénol Et M-Phénylènebis (Méthylamine).	Non disponible.
Toluène.	1.2-7%
Phénol.	1.3-9.5%
Nonylphénol.	Non applicable.
Alcool Benzylrique.	1.3-13%
M-Phénylènebis(Méthylamine).	Non applicable.

(h) Point d'éclair

23°C - Méthode: ISO13736:2021

(i) Température d'auto-inflammation

Non applicable en raison de la nature du produit.

Le température d'auto-inflammation les plus basse: N-Butanol. - 355°C

(j) Température de décomposition

Non applicable en raison de la nature du produit.

(k) pH

Non applicable en raison de la nature du produit. Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

(l) Viscosité cinématique

5,3 mm²/s @40°C - Méthode: ISO3219

Liquide non newtonien - comportement thixotropique.

(m) Solubilité

Pas soluble (dans l'eau).

(n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non applicable en raison de la nature du produit.

(o) Pression de vapeur

Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.	8.21 mbar
N-Butanol.	5,6 mbar
Formaldéhyde, Produits De Réaction Oligomères Avec Phénol Et M-Phénylènebis (Méthylamine).	Non disponible.

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

(o) Pression de vapeur

Toluène.	29mbar
Phénol.	0,3
Nonylphénol.	1.0 mbar
Alcool Benzylque.	7 Pa
M-Phénylènebis(Méthylamine).	0,04 mbar

(p) Densité et/ou densité relative

Densité relative 0,93 @ 20°C - Méthode: ASTM D1475-98

(q) Densité de vapeur relative

1-2 @ 20°C - Méthode: Calculé.

(r) Caractéristiques des particules

Non applicable en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information pertinente.

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information pertinente.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la Rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En combinaison avec des agents oxydants, matières fortement alcalins et fortement acides, des réactions exothermiques et / ou des réactions explosives peuvent se produire ou vapeurs toxiques peuvent survenir.

10.4. Conditions à éviter

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

Le mélange a été examinée selon La méthode de l'additivité du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classée pour risques toxicologiques en conséquence. Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans Le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

Dénomination d'identification

Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène. - DL50 Orale - >2000 mg/kg, Rat - DL50 Dermique - >2000 mg/kg, Rat - CL50 Inhalation - 29 mg/lRat,4h

N-Butanol. - DL50 Orale - >2000 mg/kg, Rat - DL50 Dermique - >2000 mg/kg, Lapin - CL50 Inhalation - >17,76 mg/lRat,4h

Formaldéhyde, Produits De Réaction Oligomères Avec Phénol Et M-Phénylènebis (Méthylamine). - DL50 Orale - >2000mg/kg, Rat - DL50 Dermique - >2020mg/kg, Rat - CL50 Inhalation - Non disponible.

Toluène. - DL50 Orale - >2000 mg/kg, Rat - DL50 Dermique - >5000 mg/kg, Lapin - CL50 Inhalation - 28,1 mg/lRat,4h

Phénol. - DL50 Orale - 282 mg/kg, Souris - DL50 Dermique - 660 mg/kg, Rat - CL50 Inhalation - >900 mg/m3Rat,8h

Nonylphénol. - DL50 Orale - 1900 mg/kg, Rat - DL50 Dermique - 2031 mg/kg, Lapin - CL50 Inhalation - Non disponible.

Alcool Benzyle. - DL50 Orale - 1620 mg/kg, Rat - DL50 Dermique - >2000 mg/kg, Lapin - CL50 Inhalation - 8,8mg/lRat,4h

M-Phénylènebis(Méthylamine). - DL50 Orale - 980 mg/kg, Rat - DL50 Dermique - 2000 mg/kg, Lapin - CL50 Inhalation - 1,38 mg/lRat,4h

Toxicité aiguë:ETAmélange (Orale)
ETAmélange (Dermique)
ETAmélange (Inhalation)**Conclusion/Résumé sur mélange**: Aucune donnée spécifique.
: Aucune donnée spécifique.
: Aucune donnée spécifique.**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Conclusion/Résumé sur mélange: Provoque des brûlures de la peau.

Méthode: La méthode de l'additivité, Aucune donnée d'essai disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Conclusion/Résumé sur mélange: Provoque de graves lésions des yeux.

Méthode: La méthode de l'additivité, aucune donnée d'essai disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Conclusion/Résumé sur mélange

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Justification: Limite de concentration, Aucune donnée d'essai disponible.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. Méthode: Limite de concentration, aucune donnée d'essai disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Conclusion/Résumé sur mélange: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Méthode: Limite de concentration, aucune donnée d'essai disponible.

Cancérogénicité:Conclusion/Résumé sur mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Justification: Limite de concentration, Aucune donnée d'essai disponible.**Toxicité pour la reproduction:**

Conclusion/Résumé sur mélange: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Méthode: Limite de concentration, aucune donnée d'essai disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:Conclusion/Résumé sur mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Justification: Limite de concentration, Aucune donnée d'essai disponible.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée:**

Conclusion/Résumé sur mélange: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Méthode: Limite de concentration, aucune donnée d'essai disponible.

Danger par aspiration:

Conclusion/Résumé sur mélange: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Méthode: La méthode de l'additivité / Viscosité cinématique: 5,3 mm²/s @40°C - Mesuré**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation: L'exposition aux vapeurs peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

Exposition de la peau: Provoque des brûlures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Exposition des yeux: Provoque de graves lésions des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Tousser

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

Exposition de la peau: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation, rougeur.

Exposition des yeux: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation, larmoiement, rougeur.

Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue duréeExposition de courte durée:

Effets potentiels immédiats: Aucune donnée spécifique.

Effets potentiels retardés: Aucune donnée spécifique.

Exposition prolongée:

Effets potentiels immédiats: Aucune donnée spécifique.

Effets potentiels retardés: Aucune donnée spécifique.

Effets chroniques potentiels pour la santé:

Conclusion/Résumé sur mélange

General: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.

Teratogenicity: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement: Aucun effet important ou danger critique connu.

Fertility effects: Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations: Aucune information pertinente.

Contient M-Phénylènebis(Méthylamine). Peut produire une réaction allergique.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information pertinente.

Autres informations

Aucune information pertinente.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été examinée suivant la Méthode de la somme des composants du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classée pour risques d'éco-toxicologiques.

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

12.1. Toxicité

Dénomination d'identification - Espèces - Exposition - Résultat

Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène. Toxicité aiguë (à court terme): Poissons: LC50/96h - 2.6 mg/l, Crustacés: EC50/48h 1-10 mg/l (Daphnia magna), Algues/plantes aquatiques: EC50/72h 2.2 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata), Autres organismes: Non disponible. Toxicité chronique (à long terme): Poissons: NOEC >1.3 mg/L (Salmo gairdneri), Crustacés: NOEC 0.96mg/L, Algues/plantes aquatiques: NOEC 0.44mg/L, Autres organismes: Non disponible.
N-Butanol. Toxicité aiguë (à court terme): Poissons: LC50/96h 1376 mg/l (Pimephales promelas), Crustacés: EC50/48h 1328 mg/l (Daphnia magna), Algues/plantes aquatiques: EC50/96h 225 mg/l (Selenastrum capricornutum), Autres organismes: Non disponible. Toxicité chronique (à long terme): Poissons: Non disponible., Crustacés: NOEC 4,1 mg/l, Algues/plantes aquatiques: NOEC 129 mg/L, Autres organismes: Non disponible.
Formaldéhyde, Produits De Réaction Oligomères Avec Phénol Et M-Phénylènebis (Méthylamine). Toxicité aiguë (à court terme): Poissons: LC50/96h 25,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss), Crustacés: EC50/48h 29.8mg/L (Daphnia magna), Algues/plantes aquatiques: EC50/72h 17,6-24,5 mg/L (Pseudokirchnerella subcapitata), Autres organismes: Non disponible. Toxicité chronique (à long terme): Poissons: Non disponible., Crustacés: Non disponible., Algues/plantes aquatiques: Non disponible., Autres organismes: Non disponible.
Toluène. Toxicité aiguë (à court terme): Poissons: LC50/96h 5.5 mg/l (Coho Salmon), Crustacés: EC50/48h 3.78 mg/l (Daphnia magna), Algues/plantes aquatiques: Non disponible., Autres organismes: Non disponible. Toxicité chronique (à long terme): Poissons: NOEC 1,4 mg/l, Crustacés: NOEC 0,74 mg/l, Algues/plantes aquatiques: NOEC 10 mg/l, Autres organismes: Non disponible.
Phénol. Toxicité aiguë (à court terme): Poissons: LC50/96h 8.9 mg/L (Oncorhynchus mykiss), Crustacés: EC50/48h 3.1 mg/l (Daphnia magna), Algues/plantes aquatiques: EC50/72h 61.82 mg/L (Lemna minor), Autres organismes: EC50/14d 79 mg/kg soil dw (Lactuca sativa) Toxicité chronique (à long terme): Poissons: NOEC 0.077 mg/L, Crustacés: NOEC 0.46 mg/L, Algues/plantes aquatiques: NOEC 5 mg/L, Autres organismes: Non disponible.
Nonylphénol. Toxicité aiguë (à court terme): Poissons: LC50/96h 0,128 mg/l (Pimephales Promelas), Crustacés: EC50/48h 0,085 mg/l (Daphnia magna), Algues/plantes aquatiques: EC50/72h 0,33 mg/l (Selenastrum capricornutum), Autres organismes: Non disponible. Toxicité chronique (à long terme): Poissons: NOEC 0,006 mg/L, Crustacés: EC 0,024 mg/l, Algues/plantes aquatiques: NOEC 0,694 mg/l, Autres organismes: Non disponible.
Alcool Benzyle. Toxicité aiguë (à court terme): Poissons: LC50/96h 460 mg/l (Pimephales promelas), Crustacés: EC50/48h 230 mg/l (Daphnia magna), Algues/plantes aquatiques: EC50/72h 770 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata), Autres organismes: Non disponible. Toxicité chronique (à long terme): Poissons: NOEC 48897 mg/L, Crustacés: NOEC 51 mg/L, Algues/plantes aquatiques: NOEC 310 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata), Autres organismes: Non disponible.
M-Phénylènebis(Méthylamine). Toxicité aiguë (à court terme): Poissons: LC50/96h 87,6 mg/l (Oryzias latipes), Crustacés: EC50/48h 15,2 mg/l (Daphnia magna), Algues/plantes aquatiques: EC50/72h 20.3 mg/L (Selenastrum capricornutum), Autres organismes: Non disponible. Toxicité chronique (à long terme): Poissons: Non disponible., Crustacés: NOEC 4.70 mg/L, Algues/plantes aquatiques: NOEC 10,5 mg/l, Autres organismes: Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dénomination d'identification

Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène. - Facilement biodégradable.
N-Butanol. - Facilement biodégradable.
Formaldéhyde, Produits De Réaction Oligomères Avec Phénol Et M-Phénylènebis (Méthylamine). - Non disponible.
Toluène. - Facilement biodégradable.
Phénol. - Facilement biodégradable.
Nonylphénol. - Non disponible.
Alcool Benzyle. - Facilement biodégradable.
M-Phénylènebis(Méthylamine). - Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dénomination d'identification

Dénomination d'identification	log Kow	FBC
Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.	3,1	25,9
N-Butanol.	0,88	3,16
Formaldéhyde, Produits De Réaction Oligomères Avec Phénol Et M-Phénylènebis (Méthylamine).	Non disponible.	Non disponible.
Toluène.	2,65	90
Phénol.	1,5	17,5
Nonylphénol.	Non disponible.	Non disponible.

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

Dénomination d'identification	log Kow	FBC
Alcool Benzylique.	1,05	1,37 L/kg ww
M-Phénylènebis(Méthylamine).	Non disponible.	Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Non disponible.
 Mobilité : Aucune information pertinente.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information pertinente.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information pertinente.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage: Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur sur les déchets et les emballages vides pour la France l'arrêté du 15-07-1994. La classification dans le catalogue des déchets Européens (2014/955/CE). Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW: 08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si le mélange est mélangé à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets. Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts. Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.

Les emballages ne sont pas bien nettoyés peuvent contenir des vapeurs (tres) inflammables ou explosives.

Autres effets néfastes: Utiliser adéquatement l'équipement de protection pour l'enlèvement et / ou l'élimination de ce produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR / RID / ADN	IMDG-Code	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 2920	UN 2920	UN 2920
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (Phénol., Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.)	LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (Phénol., Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.)	LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (Phénol., Masse De Réaction D'Éthylbenzène Et De Xylène.)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8 & 3	8 & 3	8 & 3
Étiquette(s)			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

	ADR / RID / ADN Oui	IMDG-Code Oui	IATA Non
14.5. Dangers pour l'environnement	Matières dangereuses pour l'environnement (milieu aquatique) 	Polluant marin: Oui Substance(s) polluants marins: Nonylphénol.	
Informations supplémentaires	Numéro d'identification du danger: 83	Consignes d'intervention d'urgence (Guide FS - EmS): F-E, S-C	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de

* L'annexe II du regulation (CE) No 1907/2006 et ses amendements.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

La catégorie Seveso (DIRECTIVE 2012/18/UE): P5c - E2 Ce produit peut être ajouté au calcul pour déterminer si un site est dans le champ de la directive Seveso sur les risques d'accidents majeurs.

Identification des substances extrêmement préoccupantes (SVHC): Nonylphénol.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes: iii) principales références bibliographiques et sources de données:

H226	Mesuré	H341	Limite de concentration
H302+H312	Méthode de la somme des composants (ETA)	H361	Limite de concentration
H314	La méthode de l'additivité	H335+H336	La méthode de l'additivité
H317	Limite de concentration	H373	Limite de concentration
H304	La méthode de l'additivité	H411	Méthode de la somme des composants

Abréviations et acronymes:

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

BCF : FBC - Facteur de bioconcentration

CLP : Classification Labelling Packaging [Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008]

DNEL : Dose dérivée sans effet

IMDG-Code : Code maritime international des marchandises dangereuses

Code de produit: 210EE0000 - Version 3 - Date de la révision: 20-03-2023

IATA : Association internationale du transport aérien
Kow : Coefficient de partage octanol-eau
LC50 : CL50 -Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50 : DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC : Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Texte complet des Mentions de danger en Rubrique 3.2.:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H314-(1B) Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H361d(*) Susceptible de nuire au fœtus par inhalation.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373(*) Risque présumé d'effets graves au système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Amendements: 20-03-2023, §2,3,8,9,11,12,14&16

Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.